

**Commission des alcools et
des jeux de l'Ontario**

90 Sheppard Avenue Est

Bureau 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4



CAJO

Commission des alcools
et des jeux de l'Ontario

Matrice de notification

Version 1.2
21 février 2019

Table des matières

Avant-propos	2	Soumissions réglementaires	6
Définitions	3	Fournitures de jeux / Système de jeux : Installation ou changement	6
Notifications d'incidents	4	Approbation des systèmes de jeux et des fournitures de jeux	6
Rapports d'incidents - Intégrité et confiance du public	4	Approbation des règles du jeu	6
Comportements suspects, tricheries et activités illégales	4	Interruption potentielle des opérations	6
Intégrité ou sécurité des systèmes et fournitures de jeux	4	Employés inscrits au jeu	6
Circonstances dans lesquelles des personnes sont chassées des locaux ..	4	Organigramme de l'exploitant	6
Urgences, évacuation ou fermeture du site	4	Activités de contrôle des exploitants	7
Enfants non accompagnés	4	Rapports et procès-verbaux des réunions	7
Personnes interdites d'accès ou de jeu	5	Responsables, directeurs et partenaires	7
Incident dans d'autres territoires	5		
Dérogations par le personnel de gestion	5		
Rapports d'incidents - Non-conformité	5		
Utilisation des comptes des administrateurs	5		
Gains par un initié	5		
Pas de jeu au travail	5		

Avant-propos

Le présent document a pour objet d'énumérer les obligations minimales de tous les exploitants et fournisseurs de biens ou de services relatifs au jeu sur Internet exerçant leurs activités en Ontario de notifier la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO).

Ces exigences de notification peuvent ne pas être complètes et ne remplacent pas les règlements pris en application de la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*, les *Normes du registrateur pour les jeux*, les *Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries*, Conditions d'inscription, ou toute autre exigence de la CAJO.

En outre, conformément aux *Normes du registrateur pour les jeux* et aux *Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries*, norme

1.45, les exploitants et les fournisseurs liés aux jeux doivent se conformer aux *Normes techniques* publiées par le registrateur. Cela inclut toutes les notifications, approbations ou soumissions réglementaires définies par les *Normes techniques*.

Les obligations minimales de notification énumérées dans le présent document n'ont pas pour but d'empêcher une communication permanente, ouverte et transparente entre les exploitants, les fournisseurs de biens ou de services relatifs au jeu sur Internet et la CAJO. Ce document représente un changement cohérent avec l'approche basée sur les normes et s'éloigne des scénarios de notification normatifs traditionnels. Les exploitants doivent faire preuve de discernement et de discrétion pour déterminer les circonstances nécessitant une notification.

Pour faciliter la consultation, les obligations minimales de notification décrites dans le présent document sont organisées en deux catégories distinctes.

Notifications d'incidents : notifications générées à la suite d'un événement survenant sur le site de jeu ou impliquant celui-ci.

Soumissions réglementaires : soumissions générées à la suite d'exigences de soumission définies.

En cas de problèmes techniques limitant votre capacité à soumettre des notifications par l'intermédiaire d'iCAJO, toutes les notifications doivent être soumises par courrier électronique à **notifications@agco.ca**.

Définitions

Aux fins de la présente matrice de notification, les éléments suivants sont définis comme suit :

S'applique à : Le(s) secteur(s) d'activité auquel (auxquels) la notification d'incident ou la soumission réglementaire est applicable.

Catégorie : Type de situation qui nécessite une notification ou une soumission réglementaire.

Description : Description détaillée des exigences en matière de notification ou de soumission réglementaire.

Fournisseur de biens ou de services relatifs au jeu : Une personne qui fabrique, fournit, installe, met à l'essai, entretient ou répare du matériel de jeu ou qui offre des services de consultation ou des services similaires qui se rapportent directement au déroulement d'une loterie ou à l'exploitation d'un site de jeu.

Notification d'incident : Un événement qui peut être un problème de conformité réglementaire.

Mode de contact : Le moyen de communication de la notification ou de la soumission réglementaire à la CAJO.

iCAJO : l'application de prestation de services en ligne utilisée par les exploitants et les fournisseurs de jeux pour toutes les demandes d'inscription et de notification.

Par téléphone ou par courrier électronique : Ne s'applique qu'au secteur des casinos et sert à informer l'unité des enquêtes sur les jeux de la Police provinciale de l'Ontario (UEJ) Veuillez utiliser le numéro de téléphone ou l'adresse électronique fournis par l'UEJ de la Police provinciale de l'Ontario. L'UEJ de l'OPP peut fournir des instructions ou des directives supplémentaires à l'exploitant au moment de la notification. L'exploitant est tenu de se conformer à ces demandes, telles que la conservation de faits supplémentaires, de détails, de preuves vidéo ou autres. Tous les efforts seront faits par le personnel du Casino pour identifier et obtenir des informations concernant les clients, les joueurs ou les employés concernés.

Délai de notification : le délai requis pour soumettre les notifications ou les soumissions réglementaires à la CAJO.

24 heures : dans les 24 heures après avoir été informé.

3 jours ouvrables : Dans les 3 jours ouvrables après avoir été informé.

5 jours ouvrables : dans les 5 jours ouvrables après avoir été informé.

Dans les 24 heures suivant la mise en œuvre : la notification est requise au minimum 24 heures après la mise en œuvre.

Avant la mise en œuvre : dans un délai raisonnable par rapport à la portée et à la nature de la notification soumise pour donner à la CAJO un délai raisonnable pour examiner les détails de la notification.

60 jours à l'avance, ou dès avoir été informé : la notification est requise 60 jours avant l'événement ou dès que la personne responsable de la notification en a connaissance, selon la première éventualité.

Contacteur DSTL : Contacter la Direction des services techniques et de laboratoire de la CAJO à l'adresse **AGCO_iGaming_Lab@agco.ca** pour les exigences de soumission et la soumission elle-même.

Exploitant : Personne qui exploite un site de jeux, et notamment la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG).

N° de réf. : Numéro de référence unique lorsqu'il s'agit de faire référence au type de notification ou de soumission réglementaire.

Référence : La norme, l'article de la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*, les conditions d'inscription ou toute autre exigence de la CAJO sur laquelle se fonde la notification ou la soumission réglementaire.

Soumission réglementaire : Produits, informations, documents ou données requis par le registrateur.

Notifications d'incidents

N° de réf.	Catégorie	S'applique à	Référence	Description	Délai de notification	Mode contact
1	Rapports d'incidents - Intégrité et confiance du public	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.17, exigence 1	Tout incident ou question susceptible d'affecter l'intégrité ou la confiance du public dans les jeux, y compris toute action prise pour éviter que des incidents similaires ne se reproduisent à l'avenir.	Immédiatement	OPP UEJ téléphone/courriel (casino uniquement)
						iCAJO
2	Comportements suspects, tricheries et activités illégales	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 6.1, exigence 4 Normes du registrateur pour les jeux : Norme 6.2 Norme 12.4	Tout comportement suspect lié ou non aux jeux, tricherie au jeu ou activités illégales, y compris la notification de toute activité impliquant un soupçon de blanchiment d'argent. Notification par l'OLG des déclarations de transactions suspectes soumises par l'OLG au registrateur (notification par lots).	Immédiatement	OPP UEJ téléphone/courriel (casino uniquement)
						iCAJO
	Intégrité ou sécurité des systèmes et fournitures de jeux	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 4.6, exigence 2 Normes du registrateur pour les jeux : Norme 12.4	Tout problème présumé concernant l'intégrité ou la sécurité du système de jeu ou des fournitures de jeu, ou des données sensibles.	Immédiatement	iCAJO
4	Circonstances dans lesquelles des personnes sont chassées des locaux	Casino Jeux de bienfaisance	Normes du registrateur pour les jeux : Norme 5.3	Les personnes soupçonnées de créer des troubles, ou qui s'y livrent, qui pourraient être préjudiciable à l'individu, au public ou aux jeux actifs.	Immédiatement	OPP UEJ téléphone/courriel (casino uniquement)
						iCAJO
5	Urgences, évacuation ou fermeture de site	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries Norme 1.17 Norme 5.6	Tout incident nécessitant l'évacuation ou la fermeture d'une partie ou de la totalité du site quelle qu'en soit la cause, y compris tout incident susceptible de causer un préjudice public ou personnel, ou d'entraîner une perte ou un dommage des biens liés aux jeux.	Immédiatement	OPP UEJ téléphone/courriel (casino uniquement)
						iCAJO
6	Enfants non accompagnés	Casino Jeux de bienfaisance	Normes du registrateur pour les jeux Norme 5.5	Tous les cas d'enfants non surveillés.	Immédiatement	OPP UEJ téléphone/courriel (casino uniquement)
						iCAJO

Notifications d'incidents

N° de réf.	Catégorie	S'applique à	Référence	Description	Délai de notification	Mode contact
7	Personnes interdites d'accès ou de jeu	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries Norme 1.17 Norme 3.2 Normes du registrateur pour les jeux Norme 3.1	Tout cas d'accès autorisé ou de jeu autorisé par une personne interdite.	Immédiatement	OPP UEJ téléphone/courriel (casino uniquement)
						iCAJO
8	Incident dans d'autres territoires	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Conditions d'inscription	Les mesures réglementaires, pénales ou autres mesures disciplinaires, y compris les enquêtes en cours, prises dans d'autres territoires de compétence. Comprend les dirigeants et les administrateurs de la société.	5 jours ouvrables	iCAJO
9	Dérogations par le personnel de gestion	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries Norme 1.7	Dérogations par le personnel de gestion sur les activités de contrôle.	3 jours ouvrables	iCAJO
10	Rapports d'incidents - Non-conformité	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.17, exigence 2	Tout incident de non-conformité à la loi ou aux normes et exigences, y compris toute action entreprise pour corriger la cause de la non-conformité.	24 heures	iCAJO
11	Utilisation des comptes des administrateurs	Jeux sur Internet	Normes du registrateur pour les jeux : Norme 9.20	Utilisation inappropriée des comptes des administrateurs.	5 jours ouvrables	iCAJO
12	Gains par un initié	Loterie	Normes du registrateur pour les jeux : Secteur des loteries Norme 4.13, Exigence 2	Toute occurrence de gain d'initié égal ou supérieur à 10 000 \$	Immédiatement	iCAJO
13	Pas de jeu au travail	Loterie	Normes du registrateur pour les jeux : Secteur des loteries Norme 1.48	Toute occurrence de violation de la politique « No Play at Work » de l'OLG.	Immédiatement	iCAJO

Soumissions réglementaires

N° de réf.	Catégorie	S'applique à	Référence	Description	Délai de notification	Mode contact
14	Fournitures de jeux / Système de jeux : Installation ou changement	Casino Jeux de bienfaisance	Normes du registrateur pour les jeux : Norme 4.6	Nouvelle installation ou modification d'équipements ou de systèmes de jeux. <i>Fichier de données requis.</i>	Dans les 24 heures suivant la mise en œuvre	iCAJO
15	Exigence supprimée le 1er février 2019					
16	Approbation des systèmes de jeux et des fournitures de jeux	Loterie Jeux sur Internet	Normes du registrateur pour les jeux : Norme 4.5	Tous les systèmes de jeu et les fournitures de jeu, y compris toute modification ultérieure, doivent être soumis au registrateur pour évaluation et approbation avant d'être mis en place sur un site de jeu ou d'être mis à disposition pour le jeu.	Contacteur le TLSB	Courriel
17	Approbation des règles du jeu	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Normes du registrateur pour les jeux applicables aux secteur des loteries : Norme 4.2	Les règles du jeu, y compris toute modification ultérieure.	Avant la mise en œuvre	iCAJO
18	Interruption potentielle des opérations	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Normes du registrateur pour les jeux applicables aux secteur des loteries : Norme 1.17	Tout ce qui pourrait causer une perturbation des opérations à l'avenir, y compris les dates d'expiration des contrats avec les agents négociateurs représentant les employés des jeux, ou la résiliation du bail.	60 jours à l'avance, ou dès qu'il est informé (selon la première éventualité)	iCAJO
19A	Employés inscrits au jeu	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Conditions d'inscription	Tout exploitant ou fournisseur qui emploie un assistant de jeu doit notifier au registrateur les cas de démission ou de licenciement pour un motif impliquant une activité criminelle réelle ou suspectée liée à l'intégrité de l'individu. Comprend la suspension durant l'enquête.	Immédiatement	OPP UEJ téléphone/courriel (casino uniquement)
19B				Tout exploitant ou fournisseur qui emploie un préposé au jeu doit informer le registrateur en cas de démission volontaire et les licenciements autres que ceux liés à une activité criminelle présumée.		5 jours ouvrables
20	Organigramme de l'exploitant	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.10, exigence 3	Les exploitants doivent fournir au registrateur un organigramme indiquant les principales lignes hiérarchiques et relations et doivent veiller à ce qu'il reste à jour.	5 jours ouvrables	iCAJO

Soumissions réglementaires

N° de réf.	Catégorie	S'applique à	Référence	Description	Délai de notification	Mode contact
21	Activités de contrôle des exploitants	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.2, exigence 2	Les activités de contrôle formel décrivant les changements substantiels apportés à l'environnement de contrôle qui ont été évalués de manière indépendante.	Avant la mise en œuvre	iCAJO
22A	Rapports et procès-verbaux de réunion	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.1, exigence 1 Norme 1.14 Norme 1.17 Norme 5.8	Rapports périodiques : <i>Jeux sur Internet, Jeux de bienfaisance et Loterie uniquement.</i>	Trimestriel	iCAJO
22B				Rapports d'audit interne.	Trimestriel	
22C				Rapports d'auditeurs ou de consultants externes sur les évaluations du contrôle interne, les contrôles préalables et autres examens de conformité réglementaire.	30 jours après la délivrance	
22D				États financiers vérifiés et rapport de l'auditeur.	90 jours après la fin de l'année	
22E				Procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de conformité.	Trimestriel	
22F				Tous les rapports relatifs aux fermetures d'établissements de vente au détail, aux suspensions temporaires et aux préavis de suspension : <i>Loterie uniquement.</i>	Quotidien	
22G				Manuel de politique des détaillants - Violations et rapports de pénalités : <i>Loterie uniquement.</i>	Hebdomadaire	
22H				Détaillants actifs, en attente et suspendus : <i>Loterie uniquement.</i>	Mensuel	
23A				Responsables, directeurs et partenaires	Casino Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loterie	
23B	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.1 Exigence 2	Accusations pénales, condamnations ou actions civiles liées à l'intégrité de l'individu.	5 jours ouvrables			iCAJO